République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
MONTCLAR - Commune - 12

Procès verbal

Le lundi 30 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Marina VIDAL CONDOMINES.

Secrétaire de la séance : Mathieu POMMIE

Présents : Madame Marina VIDAL CONDOMINES, Monsieur Francis PALMYRE, Madame Laurence BELARD, Madame Huguette CONDOMINES, Monsieur Alain BLANC, Monsieur Bruno DESROZIER, Madame Carole GYBELY, Monsieur Mathieu POMMIE, Madame Adeline ELKERIES
Représentés : Monsieur Philippe CAMPINCHI représenté par Madame Marina VIDAL CONDOMINES, Madame Sonia BEL représentée par Monsieur Bruno DESROZIER
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

1. Approbation du PV de la séance du 20 mars 2026.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. **AGEDI** : Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI
4. **Agence Départementale Aveyron Ingénierie** : désignation d'un représentant
5. **ENEDIS** : correspondant tempête
6. **PNRGC** : désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses
7. **SIRDT** : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn)
8. **SMICA** : Désignation du délégué à l'Assemblée extra-syndicale du SMICA
9. **Communes Forestières** : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
10. **SIEDA** (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron) : désignation d'un délégué
11. **GERONTOLOGIE** : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association de coordination de Gérontologie (Ségala Vallée du Tarn et du Viaur)
12. **DEFENSE** : désignation d'un délégué
13. **ECOLE** : Désignation d'un délégué à l'école
14. **Tourisme** : Désignation d'un délégué

Délibérations du conseil *:*

Désignation représentants AGEDI (N° DE_016_2026)

OBJET : Désignation des représentants de la commune de Montclar à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune de Montclar, dûment convoqué, s'est réuni le **30 mars 2026,** sous la présidence de **Marina VIDAL CONDOMINES**, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Montclar au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : Huguette CONDOMINES
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : Carole GYBELY
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Aveyron Ingénierie: désignation de représentant (N° DE_017_2026)

Objet : Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-

DECIDE :

-

•De désigner pour représenter la commune, Marina VIDAL CONDOMINES, laquelle ici présente accepte les fonctions ;

•D'autoriser Madame Marina VIDAL CONDOMINES à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où elle serait désignée par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Délibération : adoptée

ENEDIS: correspondant tempête (N° DE_018_2026)

Madame le Maire rappelle que ENEDIS a mis en place un réseau de 'Correspondant tempête" au sein des Conseils Municipaux, suite à la tempête de 1999.

L'objectif est de mieux communiquer et d'accélérer le dépannage en cas d'aléa climatique majeur.

Le correspondant "Tempête" diffuse aux administrés les recommandations d'usage en matière de sécurité. Il recense les dommages aux ouvrages électriques en repérant sur le plan des réseaux les incidents et en transmettant au Centre d'appel dépannage la n ature du dommage, le point GPS et si possible une photo.

Une fiche détaillée sur les fonctions du correspondant tempête sera transmise au représentant nommé.

Madame le maire propose Francis Palmyre comme correspondant "Tempête".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- De désigner pour représenter la commune , M. Francis Palmyre, lequel ici présent accepte les fonctions

Délibération : adoptée

PNRGC: désignation des représentants (N° DE_019_2026)

Projet de délibération

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

•Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.333-1 et suivants relatifs aux Parcs naturels régionaux ;

•Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 alinéa 1 et L.2121-7 ;

•Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, modifiés par arrêté préfectoral en date du 16 février 2024 ;

À la suite des élections municipales, le Parc naturel régional des Grands Causses doit procéder au renouvellement du Comité syndical.

Le Comité syndical est organisé en collèges, formés des représentants élus par les collectivités et leurs groupements adhérant au Syndicat mixte.

Les délégués au Comité syndical sont désignés par les institutions membres du Syndicat mixte en fonction des règles qui leur sont applicables, dans les conditions fixées par les articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour chaque délégué, les membres du Syndicat mixte désignent, dans les mêmes conditions, un suppléant. Une même personne ne peut à la fois représenter deux institutions membres, que ce soit à titre de suppléant et/ou de titulaire.

La durée du mandat des délégués est liée à celle de l'organe délibérant qui les a désignés pour les délégués communaux et intercommunaux.

Après le renouvellement général des conseils municipaux, ces derniers doivent désigner leurs représentants au Comité syndical dans le délai de quatre semaines suivant l'élection des Maires, telle qu'elle est prévue à l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires relevant de la compétence du Syndicat mixte. Notamment, il vote le budget, administre les biens, crée les emplois, approuve le compte administratif, examine les comptes-rendus d'activités du Syndicat mixte et se prononce sur toutes les questions, notamment statutaires, relevant de sa compétence. Sur proposition du Bureau, il détermine les conditions de son fonctionnement, de celui du Bureau par l'adoption d'un règlement intérieur, dans les conditions de majorité prévue pour les modifications statutaires.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

1-Décide de désigner comme représentants de la commune de Montclar au sein du PNR des Grands Causses :

- **Marina VIDAL CONDOMINES**., en qualité de titulaire

440 Route de Farret 12550 Montclar- marina.vidal477@orange.fr/ 06.46.49.13.72

- **Huguette CONDOMINES**., en qualité de suppléant
- 212, rue des Jardins 12550 Montclar - huguette.condomines@free.fr/06.56.80.34.57

Le mandat des représentants désignés prendra effet à compter de la date de la présente délibération et jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, sauf démission ou remplacement anticipé.

2-Autorise Mme Le Maire à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Délibération : adoptée

SIRDT désignation des délégués (N° DE_020_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux syndicats de communes et syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Rives du Tarn (SIRDT) ;

Vu le renouvellement du comité syndical du SIRDT consécutif aux dernières élections municipales ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué **titulaire** et d'un délégué **suppléant** appelés à représenter la commune au sein du comité syndical du SIRDT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à la désignation des délégués.

À l'issue du vote, ont été élus :

- **Délégué titulaire** :
- Nom : VIDAL CONDOMINES
- Prénom : Marina
- Adresse postale : 440 Route de Farret 12550 Montclar
- Adresse électronique : marina.vidal477@orange.fr
- Numéro de téléphone portable :06.46.49.13.72
- **Délégué suppléant** :
- Nom : PALMYRE
- Prénom : Francis
- Adresse postale : 6490 Route de Montclar 12550 Montclar
- Adresse électronique : francis.palmyre@gmail.com
- Numéro de téléphone portable : 06.70.06.46.90

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De désigner comme délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du SIRDT : Madame Marina VIDAL CONDOMINES (coordonnées ci-dessus).

Article 2 : De désigner comme délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du SIRDT : Monsieur PALMYRE Francis . (coordonnées ci-dessus).

Article 3 : La présente délibération sera transmise au SIRDT dans les meilleurs délais.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Délibération : adoptée

SMICA: désignation du délégué (N° DE_021_2026)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;

- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;

- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil :

Article 1 – Désignation du délégué

Est désigné(e) en qualité de délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame Marina VIDAL CONDOMINES

Article 2 – Mandat

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle□ci.

Article 3 – Notification

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;

- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

Délibération : adoptée

Représentant à l'Association des Collectivités Forestières de l'Aveyron (N° DE_022_2026)

OBJET : Désignation des représentants de la commune à l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron ;

Considérant qu'il y a lieu d'adhérer à ladite association ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune au sein de l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants.

À l'issue du vote, sont désignés :

- **Représentant titulaire** :
- Nom : DESROZIER
- Prénom : BRUNO
- Qualité (Maire, adjoint(e), conseiller(ère) municipal(e)) : Conseiller Municipal
- Adresse postale : Saint Igest 12550 Montclar
- Adresse électronique : brunodesrozier@hotmail.fr
- Numéro de téléphone portable : 06.88.77.92.47
- **Représentant suppléant** :
- Nom : BLANC
- Prénom : Alain
- Qualité (Maire, adjoint(e), conseiller(ère) municipal(e)) : Conseiller Municipal
- Adresse postale : 38 rue des Primevères 12550 MONTCLAR
- Adresse électronique : alainblancmontclar@gmail.com
- Numéro de téléphone portable : 06.08.10.76.26

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : De désigner comme représentant titulaire de la commune auprès de l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron : Monsieur DESROZIER Bruno. (coordonnées ci-dessus).

Article 2 : De désigner comme représentant suppléant de la commune auprès de l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron : Monsieur BLANC Alain. (coordonnées ci-dessus).

Article 3 :Madame le Maire est chargée de notifier la présente délibération à l'Association des Collectivités forestières de l'Aveyron et d'accomplir toutes formalités afférentes.

Article 4 : La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Délibération : adoptée

SIEDA: Désignation du délégué (N° DE_023_2026)

Madame le Maire expose au Comité Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA:

Mme HUGUETTE CONDOMINES

Adresse personnelle : 212 rue des Jardins

CP commune : 12550 MONTCLAR

Date de naissance : 30/08/1957

Email :huguette.condomines@free.fr

Profession : retraitée

Délibération : adoptée

Désignation d'un déléguè titulaire et un suppléant à l'association de coordination de gérontologie'Ségala-Vallées du Tarn et du Viaur' (N° DE_024_2026)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'association de Coordination de Gérontologie" Ségala-Vallées du Tarn et du Viaur".

Après un vote du conseil municipal sont élus auprès de l'association de coordination de gérontologie" Ségala-Vallées du tarn et du viaur":

- déléguée titulaire:. Marina VIDAL CONDOMINES

Email: .marina.vidal477@orange.fr

-délégué suppléant: Francis PALMYRE

Email:.francis.palmyre@gmail.com.

Délibération : adoptée

Désignation d'un délégué à la Défense (N° DE_025_2026)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un correspondant de la Défense.

Le correspondant défense constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de Défense auprès de son conseil municipal et de ses concitoyens. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires et s'efforce de sensibiliser la population aux questions de défense dans la commune, et à la préservation du devoir de mémoire.

Après un vote du conseil municipal est désigné correspondant à la défense:

M. Mathieu POMMIE /06.73.79.34.26

Email: pommiemathieu@hotmail.fr

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme.

Délibération : adoptée

Ecole: désignation d'un représentant (N° DE_026_2026)

Madame le Maire expose au Comité Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 Mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un représentant auprès de l'école des Vallons à Coupiac (RPI),

Après un vote du Conseil Municipal est élu représentant auprès de l'Ecole des Vallons à Coupiac:

M. POMMIE Mathieu

Adresse personnelle :49 rue des Jardins 12550 MONTCLAR

Email :pommiemathieu@hotmail.fr

Téléphone: 06.73.79.34.26

Délibération : adoptée

Tourisme: Désignation d'un délégué (N° DE_027_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Réquistanais ;

Considérant que la Communauté de communes du Réquistanais exerce la compétence « tourisme » à l'échelle intercommunale ;

Considérant qu'il est souhaitable que la commune de Montclar soit représentée par un élu au sein des instances, réunions ou groupes de travail mis en place par la Communauté de communes en matière de tourisme ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1 : Désignation du représentant de la commune

Est désignée en qualité de **représentant de la commune de Montclar pour les questions relatives au tourisme auprès de la Communauté de communes du Réquistanais** :

Mme ELKERIES Adeline, conseillère municipale.

Article 2 : Missions du représentant

Le représentant ainsi désigné est chargé, en lien avec Madame le Maire, de :

- Participer, dans la mesure du possible, aux réunions, commissions, groupes de travail ou rencontres organisés par la Communauté de communes du Réquistanais sur le thème du tourisme ;
- Relayer les informations et orientations communautaires auprès du Conseil municipal ;
- Faire connaître à la Communauté de communes les projets, besoins et atouts touristiques de la commune de Montclar

Article 3 : Exécution de la délibération

Madame le Maire est chargée de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de communes du Réquistanais et d'accomplir toutes formalités utiles.

Délibération : adoptée

Marina VIDAL CONDOMINES
Président de séance

Mathieu POMMIE
Secrétaire de séance